CHAMBRE
DE COMMERCE
DU QUÉBEC

FORMATION ET ÉDUCATION

POUR UNE VISION GLOBALE

MÉMOIRE
ANNUEL
JUIN 1990

K 1.75

9370799 K1.7b

CENTRE DE DOCUMENTATION
CSQ

FORMATION ET ÉDUCATION

POUR UNE VISION GLOBALE

Mémoire annuel 1990 présenté

au Premier ministre M. Robert Bourassa,

au Conseil des ministres,

ainsi qu'à

l'Opposition officielle

Le 6 juin 1990

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 1

PERSPECTIVES 3

1 FORMATION CONTINUE

1.1 État de la situation 6
1.1.1 Insuffisance des investissements en formation 6
1.1.2 Qualité du support à la formation 8

1.2 Recommandations 10

2 DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

2.1 État de la situation 13
2.1.1 Arbitrage sur la prolifération des réseaux 13
2.1.2 Utilisation des fonds et résultats 14

2.2 Recommandations 16

3 ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1 État de la situation 17
3.1.1 Formation fondamentale et qualité de la langue française 17
3.1.2 Qualité et quantité du corps professoral 19
3.1.3 Abandons scolaires 20
3.1.4 Financement de l'éducation 21
3.1.5 Technologies dans les écoles 22

3.2 Recommandations 23

ANNEXES

Annexe A: Composition du Conseil d'administration
Annexe B: Bureau des Gouverneurs

PRÉAMBULE

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUEBEC:
UNE VISION GLOBALE - POUR UNE ACTION LOCALE

La Chambre de commerce du Québec se définit comme un réseau de gens d'affaires, auquel adhèrent volontairement près de 7 500 sociétés membres ainsi que 230 chambres locales, lesquelles regroupent au delà de 60 000 membres. De par l'importance de ce membership, elle est le principal représentant du milieu des affaires québécois et se classe au premier rang des organismes du genre au Canada et même en Amérique du Nord.

La raison d'être de la Chambre est de favoriser le progrès de l'entreprise privée, grâce à son rôle de catalyseur dans la promotion du développement économique et social. L'enracinement des chambres locales dans leur région respective, la solidarité qu'elles y favorisent entre les gens d'affaires de tous les secteurs d'activités, et les services qu'elles offrent constituent une des forces du réseau Chambres de commerce. Ses membres se voient transmettre une information privilégiée et sont aussi invités à participer à de nombreuses rencontres et activités.

En effet, la Chambre de commerce du Québec n'a-t-elle pas initié le concours "Les Mercuriades", où l'on reconnaît, depuis maintenant dix ans, l'excellence entrepreneuriale privée au Québec. Réaffirmant son rôle de catalyseur du développement économique, la Chambre de Commerce du Québec initie cette année "FOCIQ" - La Foire du commerce et des industries du Québec, qui aura lieu du 15 au 18 novembre prochain au Stade Olympique à Montréal. Une première au Canada! FOCIQ offre aux entreprises un moyen efficace et innovateur de se positionner sur les marchés québécois, canadiens et internationaux. Voilà pour la Chambre une autre illustration concrète de sa façon de favoriser une vision globale en vue d'une action locale.

Dans cette foulée d'une vision ouverte et dynamique de la réalité socio-économique du Québec, la Chambre se veut un partenaire qui apporte une critique intelligente et constructive des gestes et des décisions de nos dirigeants politiques en plus d'être un associé dans la réflexion et l'action, pour contribuer à l'avancement de la société québécoise. Aussi, la Chambre croit que le développement économique et social ne peut

se réaliser sans cette prémisse sur laquelle nous nous sommes penchés et qui donne ouverture à notre mémoire annuel: "La formation et l'éducation - pour une vision globale". C'est dans cette perspective d'une "vision globale" que la Chambre traite cette année des différents volets de la formation et de l'éducation, composantes qu'elle juge nécessaires à la bonne santé de nos entreprises et conséquemment, à celle de toute notre société.

PERSPECTIVES

La formation et l'éducation sont l'investissement de base de toute société active. Les pays industrialisés se posent tous la même question: comment augmenter la qualité de leur main-d'oeuvre et la productivité de leurs entreprises afin de faire face aux nouveaux défis posés par la concurrence accrue, à la globalisation des marchés et à l'évolution dynamique de la technologie?

La Chambre de commerce du Québec croit que pour affronter l'an 2000, le Québec doit posséder des ressources humaines de qualité, assurant ainsi le dynamisme indispensable à son économie. Privilégier le plus possible l'accès à l'emploi est d'une importance capitale. La Chambre propose donc au gouvernement du Québec la collaboration des gens d'affaires afin de participer à une stratégie cohérente fondée sur une vision globale de formation et d'éducation.

La formation de la population adulte, en emploi ou sans emploi, et l'éducation des jeunes dans les écoles, sont des impératifs vitaux pour notre société. Il ne faut pas oublier que la majorité des travailleurs de l'an 2000 sont déjà sur le marché du travail[1], ce qui rend encore plus aiguë la problématique de la formation et de la mise à jour des compétences de cette main-d'oeuvre.

Le gouvernement du Québec a certes fait progresser le dossier complexe de la formation et de l'éducation dans les dernières années. Il n'en demeure pas moins que la Chambre de commerce du Québec conserve des inquiétudes sur quelques aspects relatifs à ce sujet. Même si elle est consciente de la difficulté que peut présenter l'implantation de certaines solutions, la Chambre préfère tout de même communiquer au gouvernement en place ses préoccupations.

Tant de choses ont déjà été dites sur le sujet. La Chambre n'a pas la prétention de détenir la réponse aux nombreux problèmes soulevés, mais désire être un intervenant actif et utile auprès du gouvernement.

---

(1) Groupes de travail du CCMTP, Stratégie de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, Centre canadien du marché du travail et de la productivité, 1990

Plusieurs thèmes préoccupent les membres de la Chambre de commerce du Québec, notamment les difficultés éprouvées par les petites et moyennes entreprises face à la formation continue en entreprise, l'accroissement de l'inadéquation de l'offre et de la demande du marché du travail, la démotivation des étudiants et la problématique de la formation fondamentale pour tous.

Après consultation, la Chambre a décidé de synthétiser ses réflexions en trois points majeurs, lesquels exigent une action concertée et complète de la part du gouvernement afin de créer une harmonisation des programmes, dans une perspective globale:

- la formation continue;
- le développement de l'employabilité;
- l'éducation et la formation professionnelle.

. Le peu d'implication des gestionnaires, la faiblesse de la concertation gouvernementale et le peu d'investissement dans la formation continue accroîssent le retard des entreprises québécoises vis-à-vis la concurrence canadienne et étrangère. Les programmes de perfectionnement et de recyclage des personnes déjà en emploi sont inclus dans le thème de la formation continue en entreprise.

. La complexité des politiques gouvernementales de développement de l'employabilité, l'insuffisance des efforts consentis à un meilleur contrôle des dépenses sociales et la faiblesse des liens existants entre le monde de l'éducation et le monde du travail contribuent à créer un vacuum de travailleurs qualifiés, entraînant une rareté de main-d'oeuvre pour le moins inquiétante. Les politiques de développement de l'employabilité regroupent les programmes de formation professionnelle à l'intention des assistés sociaux (provincial) et des personnes bénéficiant de l'assurance-chômage (fédéral).

. Le système d'éducation et de formation professionnelle semble mal équipé pour assurer aux jeunes la formation et l'orientation nécessaires à leur intégration comme membres actifs de la société, d'autant plus qu'une forte proportion abandonnent prématurément le cycle des études, diminuant le bassin des forces vives dont le Québec a tant besoin. Les politiques de formation professionnelle au secondaire et de formation technique au collégial, sous la responsabilité des ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Science, sont traitées sous ce thème.

Considérant l'urgence de se doter d'une vision globale sur la formation continue, l'employabilité et l'éducation, la Chambre de commerce du Québec réitère au gouvernement son offre de collaboration. Il est prioritaire de développer cette vision globale, de la communiquer rapidement à l'ensemble de la population du Québec. Tous, sans exception, doivent être conscients de la nécessité d'augmenter les compétences des Québécois.

Considérant l'urgence de se doter d'une vision globale sur la formation continue, l'employabilité et l'éducation, la Chambre de commerce du Québec réitère au gouvernement son offre de collaboration. Il est prioritaire de développer cette vision globale, de la communiquer rapidement à l'ensemble de la population du Québec. Tous, sans exception, doivent être conscients de la nécessité d'augmenter les compétences des Québécois.

1 FORMATION CONTINUE

1.1 ÉTAT DE LA SITUATION

1.1.1 Insuffisance des investissements en formation

Les sources de fonds pour la formation continue proviennent du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du gouvernement du Québec (via les Commissions de Formation Professionnelle ou CFP) et des entreprises elles-mêmes.

Les individus ont aussi la responsabilité de leur propre formation, tant en s'y impliquant activement qu'en y investissant. Le volet de l'éducation permanente des adultes n'est cependant pas retenu sous ce thème.

Le Québec demeure le parent pauvre du Canada en termes d'investissements privés en formation continue de la main-d'oeuvre. En effet, 15% des entreprises québécoises ont des programmes de formation versus 24% en Ontario et 22% pour l'ensemble du Canada[2]. Et pourtant, nous savons que les entreprises canadiennes offrent deux fois moins de formation per capita à leurs employés que les entreprises américaines[3].

Le haut niveau d'analphabétisme fonctionnel parmi les employés des entreprises québécoises et l'arrivée massive de nouvelles technologies de travail dans les organisations viennent entre autres multiplier la nécessité d'accroître la formation continue de la main-d'oeuvre.

L'ensemble de la main-d'oeuvre est cependant réceptive à d'éventuels programmes de développement. En effet, 79% des Québécois croient qu'il est essentiel que les entreprises investissent davantage dans la formation de leur main-d'oeuvre[4]. Il est

---

(2) Commission d'étude sur la formation des adultes, sous la direction de Michèle Jean, Apprendre: une action volontaire et responsable, Gouvernement du Québec, 1982

(3) Industrie, Sciences et Technologie Canada, La petite entreprise au Canada: croître aujourd'hui pour demain, 1989

(4) Sondage Léger&Léger/Avenir, Les perceptions des Québécois à l'égard de la formation et du recyclage, Magazine Avenir, Octobre 1989

même estimé que 53% de la population active canadienne est prête à échanger des augmentations salariales contre un meilleur accès à la formation[5].

Fait surprenant par ailleurs, 85% des entreprises québécoises ne font pas appel aux subventions gouvernementales favorisant la formation et 36% de celles-ci considèrent que les programmes offerts ne répondent pas aux besoins de leur secteur d'activités[6]. Est-ce à dire que les caractéristiques et les besoins spécifiques aux entreprises québécoises, majoritairement petites et moyennes, ne sont guère pris en considération?

Le financement de la formation continue, privé et public, doit donc être revu et revalorisé par une volonté certaine de la part du gouvernement, sans pour cela imposer des moyens coercitifs afin de pallier à la situation.

En définitive, le coût élevé de l'appareil bureaucratique actuellement responsable de la gestion des programmes de formation, l'inadéquation entre les services offerts et les besoins des entreprises, le manque d'information pertinente, les difficultés d'accès à ces programmes, les longs délais d'attente et les perpétuelles querelles fédérales-provinciales relatives au partage des responsabilités, constituent un réel problème pour les entreprises québécoises et en découragent la très grande majorité.

La Chambre ne considère pas qu'il soit requis d'augmenter les sommes d'argent dépensées par le secteur public mais propose plutôt de les utiliser de façon différente, à savoir: réduire les coûts bureaucratiques et la duplication des services en transférant, sous forme de crédit d'impôt, les budgets disponibles aux entreprises, laissant libre cours aux lois du marché pour tout ce qui concerne l'offre et la demande de cours et de programmes de formation.

Cette façon de faire permettra à l'entreprise de déterminer ses besoins, de choisir ses conseillers en formation en fonction de ceux-ci et d'obtenir immédiatement les fonds puisque les crédits d'impôt réduiront d'autant les acomptes provisionnels sur l'impôt des corporations.

---

(5) Rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation, sous la direction de Jean de Grandpré, S'adapter pour gagner, Gouvernement du Canada, Mars 1989

(6) Fondation Ressources-Jeunesse, sous la direction de Paule Tardif-Delorme, La formation et les jeunes en entreprises, Octobre 1989.

Un autre effet sera celui de permettre le développement de nouveaux liens entre la direction des entreprises et les employés, pouvant conduire, dans une perspective à plus long terme, au déploiement de nouveaux styles de gestion et de modes de rémunération.

La Chambre est fière de constater que ce virage est déjà amorcé. En effet, la volonté du gouvernement du Québec de comprendre et de stimuler les entreprises s'est manifestée lors du dépôt du dernier budget, lequel offre un crédit d'impôt pour les dépenses de formation. Cette mesure s'ajoutant aux programmes de subventions existants permettra d'améliorer la situation.

Cependant, même s'il est prévu aux termes de ce dernier budget qu'une entreprise qui ne réalise pas de profit puisse emprunter des sommes d'argent auprès de la Société de développement industriel (SDI) en donnant en garantie ses crédits d'impôt futurs, la Chambre croit que cet avantage pourrait ne pas être suffisamment incitatif en période de basse conjoncture économique.

Considérant le faible taux d'imposition des profits des corporations québécoises, ce crédit d'impôt pourrait ne pas être suffisant pour encourager les entreprises ayant des bénéfices peu élevés, principalement les petites et moyennes entreprises (PME), à implanter des programmes de formation. La Chambre suggère donc au gouvernement de bonifier ce nouveau régime en accordant aux PME effectuant de la formation, une exemption (sur une courte période de temps) des taxes sur la masse salariale et sur le capital. Ces taxes constituent des charges fixes totalement improductives. Cette exemption serait d'un montant équivalent à l'argent investi en formation.

1.1.2 Qualité du support à la formation

Si nous voulons que les entreprises investissent davantage dans la formation, il faut mettre en place des structures leur permettant de le faire avec efficacité, sans les pénaliser, et ce dans un contexte québécois où prolifèrent les PME.

Il faut concevoir des mécanismes susceptibles d'inciter les gens d'affaires à assumer davantage de responsabilités en cette matière.

L'évolution prévisible du marché du travail d'ici l'an 2000 imposera aux travailleurs et aux entreprises un effort d'adaptation soutenu pour satisfaire aux nouvelles exigences professionnelles[7]. Le vieillissement de la population peut rendre plus difficile cette adéquation aux nouveaux besoins. Il faut développer et intensifier l'utilisation de méthodes de formation appropriées aux travailleurs en pleine maturité.

Si les grandes entreprises ont depuis longtemps développé des programmes de formation, les PME sont loin de bénéficier des ressources humaines et financières leur permettant d'accroître la compétence de leur personnel et la productivité de leurs entreprises.

La prolifération des réseaux de formation tant gouvernementaux que privés est responsable de la situation de confusion qui frappe autant l'entreprise désirant former ses employés que les individus eux-mêmes.

La gestion prévisionnelle de la main-d'oeuvre et l'intégration de la formation à la planification stratégique de l'entreprise sont les seules façons d'assurer la réalisation d'un projet rentable de formation continue. Car ne dit-on pas: «A nation's most important asset is the skills of its work force[8]»?

La bonne volonté ne manque pas. Un récent sondage[9] montre que près du tiers des citoyens du Québec ont déjà suivi des cours de recyclage et de perfectionnement alors que 14% ont l'intention d'en suivre au cours des prochains mois.

La formation, pour être crédible et efficace, doit s'intégrer à la philosophie de gestion de l'entreprise et à ses objectifs de développement.

Malheureusement, les entreprises qui font de la formation ne semblent avoir ni le temps, ni les moyens d'en évaluer les résultats ou d'en connaître les coûts inhérents.

---

(7) Jacques Garon, Evolution du marché canadien du travail à l'horizon 2000, Revue Le Banquier, Janvier/Février 1990

(8) Robert B. Reich, Who is Us?, Harvard Business Review, January/February 1990

(9) Sondage Léger&Léger/Avenir, Les perceptions des Québécois à l'égard de la formation et du recyclage, Magazine Avenir, Octobre 1989

Il est grand temps que les entreprises québécoises se dotent d'une politique partagée de formation continue et se munissent d'outils utiles et performants pour bien connaître les résultats des activités de formation comparativement aux sommes et aux efforts investis.

Pour augmenter la productivité des activités de formation il faut en décentraliser la gestion, en alléger le support et utiliser des technologies éducatives efficaces. Un matériel didactique privilégiant les technologies les plus avancées doit être mieux connu et mieux communiqué aux entreprises.

1.2 RECOMMANDATIONS

Développer une vision globale de la formation continue et agir

La Chambre de commerce du Québec recommande de:

. Renforcer et véhiculer une vision globale de la formation continue en entreprise. C'est le rôle de ceux qui détiennent les pouvoirs législatifs et économiques de donner l'exemple et l'impulsion nécessaires aux actions locales. Se doter d'un projet clair qui répond aux nouvelles valeurs et aux besoins de demain, devient un impératif pour le Québec.

. Attribuer directement aux entreprises, sous forme de crédits d'impôt ou autrement, une proportion croissante des ressources monétaires affectées à la formation de la main-d'oeuvre, de façon à minimiser les coûts bureaucratiques actuels.

. Encourager le gouvernement fédéral à suivre le gouvernement du Québec dans cette voie, en adoptant un programme national de crédits d'impôt à la formation et de désengagement progressif de l'appareil bureaucratique, tout en respectant l'autonomie des provinces. Ceci aurait un effet de levier beaucoup plus puissant puisque le taux d'impôt fédéral est plus élevé que celui du Québec. De plus, la combinaison fédérale-provinciale aurait un effet incitatif plus important et éliminerait le problème du chevauchement des juridictions.

. Bonifier le plus rapidement possible les dernières mesures budgétaires du gouvernement du Québec, en accordant aux PME une exemption de la taxe sur la masse salariale et sur le capital, d'un montant équivalent à leur investissement.

. Sensibiliser les chefs d'entreprise et assurer la promotion des initiatives et des succès obtenus dans le domaine de la formation continue, en mettant sur pied des activités incitatrices.

. Promouvoir l'objectif de société d'éventuellement consacrer plus de ressources aux activités de formation. La Chambre est prête à collaborer dans la diffusion de ce message incitatif, sans pour cela adhérer à des moyens de pression coercitifs. Les entreprises ont une part de responsabilité dans la formation spécialisée de leurs employés et doivent y investir davantage. Les employeurs doivent s'autodiscipliner en ce sens.

. Inciter davantage les entreprises québécoises à s'engager dans la gestion de la qualité totale pour devenir plus performantes. L'introduction de cette nouvelle philosophie de gestion dans les entreprises, axée autant sur la qualité du produit, du service à la clientèle que de la gestion des ressources, exige de l'ensemble des employés un continuum de perfectionnement dont le financement s'impose d'office.

. Ajuster les programmes de formation pour qu'ils correspondent vraiment aux besoins socio-économiques du Québec. Les programmes doivent être établis en fonction d'une planification à laquelle tous les partenaires participent. Il faut donc renforcer les liens entre les gens d'affaires, de l'éducation et des syndicats de sorte que les employeurs exercent une influence visible dans ce domaine.

. Créer une banque d'informations contenant les données pertinentes aux besoins de formation du Québec et appropriées à sa structure. Accessible facilement à toutes les entreprises, cette banque deviendrait pour les gestionnaires un outil de travail important. L'évolution rapide des technologies éducatives exige des efforts concertés pour développer du matériel didactique en français et accessible aux PME. L'essor d'activités pédagogiques pour assurer le développement de formateurs en entreprise doit aussi être envisagé, afin de démultiplier les capacités de formation des organisations.

Pour sa part, la Chambre a déjà un programme dont le but est de stimuler ses membres à assurer le développement de leurs ressources humaines. Elle distribuera sous peu un dépliant d'informations sur la gestion et la planification des ressources humaines afin d'entreprendre un premier effort de sensibilisation des dirigeants. Elle s'implique activement dans le suivi du développement de techniques éducationnelles plus efficaces. La Chambre a de plus institué cette année le Mercure de la formation, lequel vient s'ajouter aux autres marques de reconnaissance de l'excellence dans le milieu des affaires que représentent depuis dix ans, les Mercuriades.

2 DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

21 ÉTAT DE LA SITUATION

2.1.1 Arbitrage sur la prolifération des réseaux

Les fonds publics attribués au développement de l'employabilité proviennent à la fois des politiques fédérales de transfert de fonds aux provinces et des politiques du Québec.

Si le Québec veut pallier à son problème croissant de manque de main-d'oeuvre qualifiée et se pencher sur un des problèmes sociaux et économiques les plus importants, le gouvernement doit assurer l'intégration de certaines clientèles au système d'enseignement; le coût de la non-formation des sans emploi, assistés sociaux, chômeurs et décrocheurs demeure une charge élevée pour la société.

La double provenance de fonds (Canada-Québec) et la double juridiction provinciale (ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et des ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Science) déconcertent à juste titre la clientèle visée.

Les fonds alloués par les gouvernements sont très importants et ne sont pas totalement utilisés faute de cohérence dans le réseau d'information et dû à la lourdeur administrative des programmes. «L'an dernier, sur des dépenses gouvernementales de 5,7 milliards $ consacrés au Québec, par le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois, au soutien du revenu des personnes sans emploi et à la régularisation du marché du travail, seulement 201 millions $ ont été affectés à la formation professionnelle des personnes à la recherche d'emploi et 61 millions $ à la formation des travailleurs[10]».

Suite à ces constatations, l'arbitrage sur la prolifération des réseaux paraît essentiel; il doit s'opérer le plus rapidement possible afin d'éliminer l'inefficacité visible de l'appareil et assurer que les deniers publics soient bien investis à l'employabilité de la population.

---

(10) André Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Allocution lors de l'Assemblée générale de la Fédération des CEGEP, Février 1990

2.1.2 Utilisation des fonds et résultats

L'inadéquation de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre est telle que le Conseil permanent de la Jeunesse se demandait récemment[11] pourquoi tant de jeunes se dirigeaient vers des programmes de formation sans avenir. Les services d'orientation scolaire et professionnelle sont pointés du doigt. Cependant ces services manquent de personnel et de ressources pour rencontrer les besoins. Cet état de fait est en partie responsable d'une situation où un taux de chômage élevé chez les jeunes côtoie une pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs.

L'inadéquation s'explique aussi par le fait que l'on ne tient pas compte, dans les programmes de formation des individus, des changements rapides de technologie. Les programmes sont trop souvent développés de façon réactive plutôt que proactive.

Le système d'éducation a, jusqu'à présent, valorisé la formation universitaire au détriment des apprentissages techniques et de l'enseignement des métiers. Même si le Québec s'inquiète de cette situation depuis plus de 20 ans, nous n'avons pas réussi à revaloriser suffisamment l'enseignement professionnel. La Chambre est reconnaissante des efforts déployés à ce jour et veut encourager le gouvernement à accélérer ses réformes et à accorder une priorité au développement de la main-d'oeuvre.

La Chambre s'interroge aussi sur la qualité des programmes d'intégration, de stages et de rattrapage scolaire offerts aux assistés sociaux (provincial), des programmes de développement à l'emploi (fédéral) offerts aux chômeurs, et sur la correspondance de ces programmes avec les besoins des individus, des entreprises et de la société.

Les fonds de 350 millions $ provenant du projet de loi C21 (assurance-chômage) serviront quels objectifs, seront de quelle nature et seront administrés comment et par qui? Autant de questions que le Québec doit se poser au moment de l'adoption de cette loi. Le régime d'assurance-chômage doit effectivement être géré selon les principes de l'assurance. Les amendements au régime perpétuent l'existence de d'autres prestations

---

(11) Rapport des audiences publiques sur la jeunesse, Les couleurs de la jeunesse: noir sur blanc, Conseil permanent de la jeunesse, 1989

qui alourdissent considérablement les coûts de l'assurance-chômage et rendent ce régime d'«assurance», sous certains aspects, semblable à un programme social ordinaire.

Il faut aussi se souvenir que la majorité de la main-d'oeuvre de l'an 2000 est déjà sortie du réseau actuel de l'éducation. En conséquence, l'effort demandé au gouvernement en termes de support à la formation et au perfectionnement de la main-d'oeuvre adulte, en emploi ou sans emploi, est encore plus considérable, car le Québec doit augmenter la qualité de sa force totale de travailleurs au rythme de la demande.

Jusqu'à récemment, les personnes de moins de 18 ans qui avaient décidé de quitter l'école n'avaient pas immédiatement droit aux prestations de l'assurance-chômage, ni aux programmes de développement de l'employabilité. Ne s'inscrivant pas non plus aux programmes d'éducation des adultes, ces jeunes risquaient d'aller grossir les rangs des laissés-pour-compte de notre société; il devenait difficile de les réintégrer dans un programme de formation quelconque. Une meilleure concertation entre les deux niveaux de gouvernement permettrait de se préoccuper de ces jeunes temporairement délaissés. Un nouveau programme du ministère fédéral de la Jeunesse, appelé ateliers d'orientation au travail (AOT), vient pallier à cette situation désastreuse. Le Québec peut sans doute s'inspirer de cette pratique dans les programmes actuels de révision de l'aide sociale. Cette révision nécessite l'étroite collaboration des ministères impliqués: d'une part ceux de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science et d'autre part celui de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Quant au nouveau programme provincial d'aide à l'intégration de l'emploi (PAIE), créé à l'été 1989 et récemment intensifié, la Chambre s'inquiète du fait que le gouvernement ne tient pas compte de la formation de la main-d'oeuvre dans les politiques à l'intention des assistés sociaux. En effet, la Chambre retient comme élément essentiel la préoccupation constante de la formation, et ce dans toute création ou dans toute modification de programmes gouvernementaux, afin de permettre à notre société de progresser.

2.2 RECOMMANDATIONS

Avoir des ententes gouvernementales claires en employabilité

La Chambre de commerce du Québec recommande de:

. Simplifier et alléger l'accès et la gestion de l'information des programmes de développement de l'employabilité, pour mieux servir la clientèle désignée et mieux assurer l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de Québécois.

. Revoir les orientations gouvernementales et simplifier les programmes provinciaux.

. Harmoniser les politiques et les programmes entre les ministères québécois et entre les ministères fédéraux-provinciaux.

. Favoriser l'intégration efficace au marché du travail des gens sans emploi en améliorant la planification de la main-d'oeuvre et la qualité des programmes disponibles.

. S'assurer que tout nouveau programme de formation financé par l'assurance-chômage, ou toute extension de ceux qui existent, soit conçu et appliqué sous une direction au sein de laquelle les employeurs sont des partenaires dûment représentés.

. S'assurer que tout ajout ou toute modification des programmes et des activités visant la réduction des charges sociales pour le Québec comporte toujours un volet sur la formation de la main-d'oeuvre.

. Provoquer une concertation entre les intervenants afin d'assurer à toute personne qui quitte l'école avant la fin du secondaire la possibilité de terminer ses études. Des actions du type alternance école-travail permettront à la population visée d'atteindre au moins un diplôme de secondaire V, équivalant à 11 années de scolarité.

3 ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1 ÉTAT DE LA SITUATION

3.1.1 Formation fondamentale et qualité de la langue française

L'acquisition d'une formation fondamentale permettant de maîtriser les habiletés requises pour apprendre à penser, juger, analyser, communiquer et évidemment à écrire, lire et compter de façon adéquate, est essentielle dans notre société.

Notre structure économique réclame des collaborateurs éclairés possédant une formation polyvalente et des habiletés transférables. En 1990, la Chambre juge que les entreprises doivent de plus en plus engager leur responsabilité dans la formation «de pointe» et laisser la responsabilité de la formation fondamentale au système formel d'éducation.

Il est donc important d'employer les capacités de l'ensemble du réseau et l'expression des multiples compétences existantes afin de définir une vision commune de l'éducation qui puisse être assez souple pour faire face aux changements du temps et intégrer les différents changements technologiques et sociaux qui surviendront.

L'analphabétisme fonctionnel se définissant comme un niveau de scolarité de moins de neuf ans et sachant que 18% des Québécois font partie de cette catégorie contre 16% au niveau national, l'objectif de scolarisation de notre société doit être d'assurer à la population d'âge scolaire la possibilité d'atteindre le niveau minimal du secondaire V, équivalant à 11 années d'études.

Il ne faut pas non plus oublier qu'au Canada, 72% des personnes âgées de 17 ans font partie du système d'éducation versus 87% au Etats-Unis et 94% au Japon[12].

En 1988, le Québec a participé à une évaluation des apprentissages des élèves de 5e année. Les étudiants du Québec se sont classés 4ième devant le Canada anglais et les Etats-Unis. La même année, les finissants du secondaire ont glissé à la 13e place,

---

(12) Economic Council of Canada, Good Jobs, Bad Jobs, 1990

après le Canada anglais, mais devant les Etats-Unis[13]. Cette dégradation des résultats entre le primaire et le secondaire laisse songeur.

Il est largement reconnu dans toutes les sociétés industrialisées que la nouvelle génération est fortement sensible à tout apprentissage par l'image. La télévision joue un rôle primordial comme médium d'éducation. Les méthodes d'enseignement utilisant de nouvelles technologies seraient à favoriser davantage dans les programmes scolaires, autant dans les écoles que dans les foyers, via les réseaux de télévision.

Une des autres remises en question de l'éducation concerne la qualité de la langue française. Des voix s'élèvent de tous les milieux pour dénoncer la piètre connaissance de la langue écrite et parlée. Selon un sondage seulement 4% des employeurs jugent que le français écrit des diplômés est très adéquat alors que 60% le jugent inadéquat ou très inadéquat[14]. On estime qu'il y a plus de 50% des élèves au Québec qui sortent de l'école secondaire francophone sans savoir écrire ou même lire convenablement le français[15]. Selon ces mêmes sources, l'amélioration de la qualité de la langue passe par un examen approfondi de sa situation actuelle dans les écoles et dans notre société en général. D'ailleurs, le problème de la qualité de la langue d'usage n'est pas exclusif au Québec; plusieurs pays sont aux prises avec une situation comparable.

S'il est vrai que les solutions pédagogiques ne sont pas les seules applicables à ce problème lequel dépasse largement le cadre de l'école, il n'en demeure pas moins qu'à l'ère des communications, les technologies devraient servir à donner un regain d'intérêt à l'amélioration de la connaissance de la langue. De plus, l'école doit encourager l'apprentissage du français dans un contexte qui favorise l'intégration harmonieuse des diverses communautés culturelles et trouver des solutions appropriées.

La réalité du contexte nord-américain dans lequel évolue le Québec oblige la population à être en mesure de communiquer en langue anglaise, mais non au détriment de l'apprentissage du français.

---

(13) Gilles Dussault, L'enseignement des sciences dans les écoles secondaires du Québec, Sommet québécois de la technologie, Octobre 1988

(14) Philippe Ricard, Les techniques administratives 1986: besoin de formation du marché du travail, Québec 1987

(15) Gilles Bibeau, professeur à l'Université de Montréal, Allocution prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de la création du ministère de l'Education à l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), Novembre 1989

3.1.2 Qualité et quantité du corps professoral

Le corps professoral n'est pas épargné par les remises en question de l'éducation. On associe souvent la qualité de l'enseignement à la qualité du corps professoral. Très souvent blâmé, celui-ci doit faire face tout d'abord au vieillissement de ses effectifs qui tend à élargir l'écart entre la mentalité des élèves et celle des professeurs. Ces derniers se trouvent en effet très souvent dépassés par la «nouvelle culture» des jeunes et ils éprouvent des difficultés à développer la motivation nécessaire à leur rôle professionnel. De plus, cette profession ne peut souvent pas profiter de l'apport d'idées nouvelles générées par de nouvelles recrues. Il faut donc créer un climat propice au développement de l'imagination créatrice des enseignants et faire confiance en leur capacité de choisir et d'exercer leur profession avec des moyens que notre société aura enfin définis.

La morosité gagne du terrain au sein de ce groupe de professionnels dont le statut s'est graduellement détérioré, qui sont confrontés à l'obligation trop fréquente d'être des travailleurs sociaux ou même des parents substituts pour des jeunes esseulés et qui en éprouvent de grandes frustrations. Ils perçoivent leur rôle de «dispensateurs du savoir» comme s'étant rapidement érodé.

Il faut de plus assurer la relève d'enseignants dont nous aurons grand besoin pour l'an 2000. Le ministère de l'Education prévoit embaucher en moyenne plus de 2000 professeurs chaque année au cours des 20 prochaines années[16]. Bien qu'on ne semble pas prévoir de problèmes de recrutement, la Chambre s'interroge sur la qualité de la formation de ces futurs professeurs, relève de demain. Dans le contexte technologique actuel, la Chambre s'inquiète plus particulièrement du nombre, de la qualité et de l'utilisation des enseignants spécialisés en mathématiques et en sciences aux niveaux élémentaire et secondaire. Car on sait pertinemment que l'intérêt envers l'étude et la pratique des sciences purs et appliqués doit être encouragé dès le plus jeune âge. On aurait probablement avantage à réviser les critères d'admission au programme de formation des maîtres.

---

(16) Jean-Claude Bousquet, Etude présentée lors du 58e congrès de l'ACFAS, Ministère de l'Education du Québec, 1990

3.1.3 Abandons scolaires

Après avoir marqué des progrès importants, l'accessibilité aux plus hautes classes du secondaire (secondaire IV et V) a régressé aux cours des dernières années. Les études au niveau collégial seront accessibles à 63% des élèves d'une génération, alors qu'à l'université, la probabilité baisse à 25%[17].

Alors que dans les années 80 on observait une augmentation de la persévérance des jeunes jusqu'à la fin des études secondaires, on observe en 1987 une augmentation significative des retards et des abandons scolaires.

Environ 30% des élèves abandonnent leurs études secondaires sans avoir obtenu leur diplôme et la moyenne des décrocheurs au niveau collégial frôle les 40%.

La modification des méthodes d'apprentissage, autant par l'ajout de stages en entreprises que par des méthodes de temps partagé entre l'école et le monde du travail ou par la modification de la loi de l'apprentissage elle-même, pourrait améliorer la qualité de la formation, l'intérêt des jeunes et leur insertion rapide dans le milieu de l'emploi.

Afin que le Québec puisse compter sur le potentiel intellectuel de l'ensemble de sa population, il faut se pencher davantage sur le développement des personnes surdouées. Cette élite, qui trop souvent est rejetée du système formel d'éducation ou qui s'en exclut elle-même, doit bénéficier de moyens lui permettant de maximiser ses capacités et de s'intégrer rapidement dans tous les secteurs socio-économiques du Québec.

L'abandon des études universitaires est une autre triste réalité du Québec. En 20 ans, l'UQAM n'a pas «diplômé» la moitié des étudiants inscrits; dans certains programmes, à peine un sur trois, et parfois même, à peine un sur quatre. Ces chiffres d'hécatombe, toutes les universités en cachent de semblables[18]. En 1986, chez les jeunes de 25 à 34

---

(17) Conseil supérieur de l'éducation du Québec, Rapport annuel 1988-89 sur l'état et les besoins de l'éducation, 1989

(18) Monique Lefebvre-Pinard, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM, Allocution prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de la création du ministère de l'Education à l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), Novembre 1989

ans, 13% des Québécois avaient un diplôme universitaire en poche, contre 17% chez les Ontariens[19].

Afin de trouver des solutions à cette situation, la Chambre vise une collaboration plus étroite entre les ministères de l'enseignement et les entreprises québécoises. Des modèles étrangers, par exemple celui de l'Allemagne de l'Ouest, peuvent inspirer des actions correctrices adaptées à la réalité de la société québécoise.

3.1.4 Financement de l'éducation

Un effort de rationalisation des dépenses du système scolaire a contraint le Québec à se rapprocher des systèmes scolaires nord-américains. En 1987, 5% du PIB du Québec était consacré à l'enseignement primaire et secondaire comparativement à 4.2% pour le reste du Canada. Malgré la compression des dernières années, le Québec fournit toujours un effort financier plus grand que le majorité des autres régions du pays et même que plusieurs pays de l'OCDE si l'on excepte la Suède[20].

Le fardeau excessif de l'administration des ministères responsables de l'enseignement et la lourdeur de la bureaucratie actuelle produisent une rigidité et une inefficacité des procédures.

Le Québec a invité tout récemment les commissions scolaires à assumer une plus grande autonomie de gestion, ce qu'elles réclament depuis longtemps, en élargissant leur champ d'impôt foncier. Cette mesure aura davantage l'effet de doubler le compte de taxe scolaire que d'assurer une plus grande autonomie de gestion. La décision unilatérale prise par le gouvernement du Québec de reporter une partie du fardeau des compressions budgétaires sur les municipalités aura des répercussions importantes. Le gouvernement doit à tout prix réduire ses propres dépenses en améliorant la productivité de ses services plutôt que de recourir à des hausses d'impôts. Ces initiatives risquent de compromettre la position concurrentielle de nos entreprises et

---

(19) Conseil des universités, Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois, Avis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 4e trimestre 1988, p. 16

(20) Direction générale de la recherche et du développement, Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation du Québec, 1989

remet en question des arrangements fiscaux déjà établis entre les niveaux de gouvernements.

Les dépenses de fonctionnement des établissements privés sont en partie subventionnées par le gouvernement du Québec. Les dépenses par élève, en 1987-88, étaient de 7% moins élevées au privé que dans les commissions scolaires. La position gouvernementale face au budget alloué au secteur privé ne doit surtout pas mettre en péril l'accès et la performance de ce secteur.

Les institutions d'enseignement privées ont toujours été, au Québec, un apport important au secteur de l'éducation. La Chambre constate que la volonté populaire et la demande pressante et accrue de nombreux parents, indiquent un réel désir de permettre aux enfants l'accès généralisé à l'enseignement privé.

Les gens d'affaires dénoncent depuis déjà quelque temps le sous-financement chronique des universités québécoises. La position gouvernementale, prise à l'hiver 1990, d'augmenter les frais de scolarité universitaire apparaît réaliste et pertinente, à la condition que cette mesure s'accompagne d'une bonification du système actuel des prêts et bourses et d'un train de mesures pour améliorer la qualité de l'enseignement.

3.1.5 Technologies dans les écoles

La formation technologique revêt une importance fondamentale, considérant la vitesse à laquelle s'opèrent les changements dans notre société. Le milieu scolaire, de par sa structure, éprouve des difficultés à répondre aux nouveaux besoins car les étudiants doivent souvent faire leur apprentissage sur du matériel désuet. L'école ne peut effectivement investir dans une technologie en perpétuelle évolution. Elle doit donc pallier à ces lacunes en affermissant les liens avec les entreprises pour permettre à ses élèves d'apprendre ou tout au moins de connaître les technologies utilisées dans les organisations.

Ces dernières années, le programme «relation Ecole-Monde du travail»[21] a permis à de nombreux étudiants de se familiariser avec le monde des entreprises. Les échanges

---

(21) Marthe Henripin, Relations École-Monde du travail: les projets subventionnés en 1987-1988 par le ministère de l'Éducation, ministère de l'Éducation du Québec, 1989

demeurent cependant trop restreints à des visites d'entreprises, à la publication d'informations concernant le milieu du travail et sont trop peu axés sur des stages en entreprises qui permettraient aux élèves de développer des compétences techniques.

3.2 RECOMMANDATIONS

Se donner un programme d'éducation répondant à la société de l'an 2000

La Chambre de commerce du Québec recommande de:

. Assainir la gestion des fonds publics pour l'éducation. Les fonds destinés à l'enseignement se situent à un niveau fort acceptable en comparaison avec nos principaux partenaires économiques. La gestion de ces fonds, plutôt que son augmentation, est sans doute le problème de base à régler.

. Assurer l'autonomie et la décentralisation du système d'enseignement, en suivant les modèles proposés dans les entreprises à succès.

. Assurer une meilleure qualité d'éducation afin que les élèves soient dotés d'une solide formation de base, générale et polyvalente.

. Revaloriser l'enseignement de la langue française parlée et écrite, afin de doter tous les élèves québécois du meilleur outil d'apprentissage qui soit, en insistant sur l'importance de l'expression des idées et de la communication.

. Revoir le processus d'encadrement et d'apprentissage au niveau du secondaire pour en limiter la dégradation actuelle.

. Revitaliser le corps professoral et préparer la relève, notamment en instaurant des stages périodiques dans les entreprises, à l'intention des professeurs.

. Identifier dès le départ les décrocheurs potentiels et leur offrir le support nécessaire. Le problème d'abandon scolaire peut être endigué par l'orientation de certains élèves, autrement décrocheurs, vers des avenues qui leur conviennent particulièrement, notamment en fait de pédagogie et d'apprentissage, ou en accentuant les cheminements particuliers.

. Encourager les entreprises à mettre à la disposition des écoles un certain nombre de leurs installations technologiques pour combler les pénuries de main-d'oeuvre dans leur secteur.

. Déterminer comme objectif de scolarisation, pour la population d'âge scolaire, un minimum de 11 ans, soit l'équivalent du secondaire V. S'assurer que cette norme soit davantage un objectif de société, atteignable par de multiples voix d'accès, qu'un règlement coercitif.

. Promouvoir l'utilisation de technologies éducationnelles telles la télévision et la vidéo-interactive comme matériel pédagogique.

. Favoriser la liberté des parents d'envoyer leurs enfants à l'école privée, par exemple en offrant des dégrèvements fiscaux correspondant aux frais de scolarité payés à l'école privée.

ANNEXE A

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU EXÉCUTIF:

Président	M. Jean R. Lambert Vice-président LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION INC. Québec
Président du conseil d'administration	M. Louis Arsenault Directeur des relations publiques QUÉBEC-TELEPHONE Rimouski
Premier vice-président	M. Clément Joly, f.c.a. Associé RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ Laval
Vice-président	M. Robert Arcand Président FINANCIÈRE HARRICANA Montréal
Vice-président	M. Guy Archambault Vice-président exécutif ULTRAMAR CANADA INC. Montréal
Vice-président	M. John H. Dinsmore Président FORUM ENTREPRISES - UNIVERSITES Montréal
Vice-président	M. Yvon Marcoux Vice-président sénior, Administration PROVIGO INC. Montréal
Vice-président	M. Michel Thibault Président LES PLACEMENTS M.G.T. LTÉE Rouyn-Noranda
Secrétaire-trésorier	M. Denis Guay, f.c.a. Associé directeur, POISSANT, THIBAULT Lévis
Membre	M. Denis Mercier Vice-président - Québec NORTHERN TÉLECOM Montréal

Membre	Mme Gisèle Richardson Présidente RICHARDSON & ASSOCIES Westmount
Secrétariat	M. Jean-Paul Létourneau Vice-président exécutif CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC Montréal

ADMINISTRATEURS RÉGIONAUX:

ABITIBI M. Richard Perron	BAS ST-LAURENT M. Magella Dubé Mont-Joli
BEAUCE-DORCHESTER M. Gaétan Vachon St-Joseph de Beauce	CENTRE-SUD M. André Guillemette Victoriaville
COTE DU SUD M. Maurice Soulard Cap St-Ignace	DE LA CAPITALE M. Jean Carrier Ste-Foy
DESJARDINS M. Denis Guay Ste-Foy	ESTRIE Mme Danielle Aumais North-Hatley
GASPÉSIE M. Lionel Gleeton Gaspé	GRAND-PORTAGE Mme Marie-France Langlois Trois-Rivières
HAUTE YAMASKA M. Mario Garlepy Granby	LAC ST-JEAN M. Jacques Dallaire Dolbeau
LANAUDIERE M. Richard Dugas Joliette	L'ASSOMPTION Mme Thérèse Archambault Repentigny
LAURENTIDES Mme Noella Léonard Filion St-Sauveur des Monts	MANICOUAGAN M. André Rioux Sept-Iles
MAURICIE M. Claude Arvisais Shawinigan	MIRABEL-DES-MILLES-ILES M. André Garnache St-Eustache
OUEST METROPOLITAIN Me. Jacques Ostiguy Vieux Montréal	OUTAOUAIS Me Richard Roy Gatineau

PORTNEUF
M. Simon Plamondon
St-Raymond

SAGUENAY
M. Alain Fortin
Chicoutimi

TEMISCAMINGUE
M. Donald Rocheleau
Ville-Marie

RICHELIEU-LAC CHAMPLAIN
M. Yvon Boulanger
Bedford

ST-LAURENT-RICHELIEU
M. Jean-Pierre Beauchesne
Beloeil

CHAMBRES LOCALES REPRÉSENTÉES DIRECTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

ALMA
M. Guy Duval
Alma

BOIS FRANCS
M. Gérald Lemieux
Victoriaville

CHICOUTIMI
M. Camil Bergeron
Chicoutimi

DES MOULINS
M. Normand Harvey
Chomedey

HAUT-RICHELIEU
M. Denis Berthiaume
Ste-Thérèse

JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL
M. Marcel Vienneau
Montréal

LASALLE-VERDUN
M. Antonio Bourgeois
LaSalle

MONTREAL
M. L. Jacques Ménard
Montréal

OUTAOUAIS
Mme Monique Cyr
Hull

RIMOUSKI
M. Irvin Pelletier
Rimouski

BEAUPORT
Mme Manon Jacob
Beauport

CHARLESBOURG
M. Michel Carbonneau
Charlesbourg

COMTÉ DRUMMOND
Me Suzanne Paradis
Drummondville

GRANBY
M. Mario Gariépy
Granby

HAUT-RICHELIEU
M. Daniel Le Bournot
St-Jean

JONQUIERE
M. Richard Cardinal
Jonquière

LAVAL
M. Régent Watier
Montréal

BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL
M. Marc A. Leduc
Montréal

QUEBEC-METROPOLITAIN
M. Bruno Bégin
Québec

RIVE-SUD
M. Sylvain Monarque
Longueuil

RIVE-SUD DE QUEBEC
M. Yves Rochette
Lévis

ROUYN-NORANDA REGIONAL
M. Bernard Barrette
Rouyn

ST-HYACINTHE
M. Claude Valois
St-Hyacinthe

ST-LAURENT
M. Luc R. Drouin
St-Laurent

SHERBROOKE
M. Jean-Paul Longchamps
Rock Forest

TROIS-RIVIERES
M. Claude Lefebvre
Trois-Rivières

VALLEE DU RICHELIEU
M. Gilbert Desrosiers
Beloeil

WEST ISLAND
M. Jean-Pierre Lamy
Valleyfield

RIVIERE DU LOUP
M. Adrien Tremblay
Rivière-du-Loup

STE-FOY
M. Serge Laquerre
Ste-Foy

ST-JEROME METROPOLITAIN
M. Gilles Bouchard
St-Jérôme

SEPT-ILES
M. Gilles Lackenuik
Sept-Iles

SOREL-TRACY-
METROPOLITAIN
M. Luc Lamoureux
Sorel

VAL D'OR
M. Claude Daoust
Val d'Or

VALLEYFIELD
Mme Marie Boyer Grefford
Valleyfield

REPRESENTANTS SECTORIELS:

ALIMENTATION:
M. Alain Bilodeau
Vice-président
Relations du travail
Steinberg Inc.
Montréal

CONSTRUCTION:
M. Hervé Pomerleau
Président
Hervé Pomerleau Inc.
Montréal

EDITIONS DE
PUBLICATIONS:
M. Ralph Hancox
Président
Sélection du Reader's Digest
Montréal

FIDUCIE:	M. Michel Petit Président Trust Royal Montréal
FABRICATION D'APPAREILS ELECTRIQUES:	M. Raymond A. Plouffe Vice-président - District du Québec Westinghouse Canada Inc. Montréal
METAUX PRIMAIRES:	M. Jean Minville Vice-président et directeur général Division d'électrolyse et chimie Alcan Montréal
MINES:	M. André Fortier Premier vice-président Noranda Inc. Montréal
TEXTILES:	M. Guy R. Lacroix Associé ADM Pragma Montréal
TEXTILES SECONDAIRES:	M. Charles Maldoff Président Rubyco Inc. Montréal
TRANSPORTS:	M. Normand Wale Vice-président relations avec les investisseurs et l'industrie Canadien Pacifique Ltée Montréal

ANNEXE B

BUREAU DES GOUVERNEURS

BUREAU DES GOUVERNEURS

M. Jean-Marie Poitras — Président du Bureau des Gouverneurs
Québec

M. Laurent Beaudoin
Président du conseil et chef de la direction
Bombardier Inc.
Montréal

M. Paul Desmarais
Président du conseil et chef de la direction
Power Corporation ou
Canada Ltée
Montréal

M. Réginald K. Groome
Président du conseil et président
Hilton Canada Ltée
Montréal

M. Bernard Lemaire
Président et directeur général
Cascades Inc.
Kingsey Falls

M. Oscar Mercure
Président
L'Assurance-vie Desjardins
Lévis

M. Louis Rochette
Président
Gesconav Inc.
Québec

M. Lucien Rolland
Président du conseil et chef de la direction
Rolland Inc.
Montréal

M. Raymond Sirois
Président du conseil et chef de la direction
Québec-Téléphone
Rimouski